

REGLEMENT 2016/2017

CHALLENGE Innovation pédagogique transport et logistique

Objectif

Promouvoir au niveau national de bonnes pratiques pédagogiques qui valorisent la filière professionnelle et qui sont transférables.

- 1) Rappel du contexte
 - 2) Modalités du challenge
-

1) Rappel du contexte

1.1) Des constats

- Des jeunes souhaitant être acteurs de leur projet personnel.
- Des jeunes, dans une société interactive et ludique, réfractaires aux situations passives et aux séquences didactiques.
- Des jeunes ayant un besoin permanent de sollicitations pour entretenir la motivation et l'attention.
- Des enseignants force de propositions dans leurs actions pédagogiques.

1.2) Comment conforter l'action de l'enseignant et promouvoir l'efficacité pédagogique ?

- Valorisation de l'innovation pédagogique individuelle (au sein d'une classe du domaine du transport et de la logistique, au sein d'un lycée des métiers, inter-lycées, ...).
- Promotion des innovations pédagogiques mises en œuvre par les enseignants au sein des formations Transport et Logistique.

1.3) Bénéfices attendus

- Adaptation du projet pédagogique de la section/établissement en fonction des spécificités locales.
- Partage des bonnes pratiques des enseignants au niveau national.
- Emergence de projets transversaux.

1.4) Innovation pédagogique : de quoi parlons-nous ?

Méthode, démarche ou outil pédagogique innovant et performant imaginé et mis en œuvre avec succès afin d'apporter aux élèves de meilleures conditions d'acquisition des compétences.

- Vous avez réalisé une séquence pédagogique qui sollicite la participation des élèves
- Vous avez créé une activité qui suscite l'adhésion de vos élèves
- Vous avez construit une maquette qui illustre une réalité professionnelle
- Vous êtes enthousiaste à l'idée de voir votre création pédagogique utilisée par vos collègues
- Vous êtes capable de nous l'expliquer en 15 mn

Félicitations, vous êtes prêt à participer au Challenge !

Mettez en avant vos méthodes et vos outils pédagogiques transport et logistique.

Ne rentrent pas dans le champ de ce challenge les logiciels, les visites, les actions d'informations sur les métiers.

REGLEMENT 2016/2017

CHALLENGE Innovation pédagogique transport et logistique

2) Modalités du Challenge

2.1) Les modalités de participation

- Challenge ouvert sur la base du volontariat.
- Etre un enseignant d'une section de formation initiale préparant à un diplôme des filières transport et logistique¹
- Avoir expérimenté son innovation pédagogique (une promotion minimum).
- Constituer le dossier de candidature (annexe 1) comprenant :
 - la fiche descriptive (annexe 1 - pages 1 à 3)
 - un exemplaire numérique du projet réalisé (si vous en voyez l'utilité) ou des photos ou une vidéo (maxi 5 mn)
 - un guide d'utilisation
- Transmettre le dossier par mail exclusivement à la Délégation Régionale de l'AFT.

2.2) La fiche descriptive

- Renseignements administratifs.
- Intitulé du projet.
- Positionnement du projet
 - Formation cible et public - classe(s) et section(s) concernée(s).
 - Objectif pédagogique : précisez en quoi l'initiative est en adéquation avec le(s) référentiel(s) du (des) diplôme(s).
- Description du projet
 - Caractère innovant.
- Description et modalité de mise en œuvre du projet, précisez :
 - les moyens spécifiques qui sont mis en œuvre
 - le temps de préparation et la durée de la séquence
 - le budget nécessaire à la mise en œuvre
- Bilan de cette expérience : développez en quelques phrases les clés de la réussite de votre projet. D'autre part, en quoi l'innovation apporte une plus-value à la formation et conforte la dimension professionnelle ?
- Pièces jointes

2.3) L'instruction du dossier

2.3.1. Présélection régionale

Le candidat adresse son dossier à la **Délégation Régionale de l'AFT**.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 25 novembre 2016

En concertation avec au moins l'un des IEN, le représentant de l'AFT s'assure de la complétude du dossier et du respect des modalités du Challenge et organise, si nécessaire, une réunion de pré-sélection académique début décembre.

La Délégation Régionale de l'AFT peut s'entourer de personnes qualifiées pour sélectionner les projets, elle peut donner une dimension plus importante à cette étape de sélection voire, si le nombre de dossiers le permet, organiser un challenge régional.

¹ Liste des diplômes : CAP Agent de conduite routière transport de voyageurs - CAP Conducteur routier marchandises - CAP Conducteur livreur marchandises - Bac pro Conducteur transport routier marchandises - Bac pro Logistique - Bac pro Transport - BTS Transport et Logistique - CAP OL

REGLEMENT 2016/2017

CHALLENGE Innovation pédagogique transport et logistique

Le Délégué Régional de l'AFT inscrit les projets retenus au « Challenge innovation pédagogique transport et logistique » ; il transmet le(s) dossier(s) à l'Institut Pédagogique.

La date limite de transmission des dossiers au niveau national par les Délégués régionaux de l'AFT est fixée au vendredi 16 décembre 2016

2.4) Sélection nationale

L'AFT IPTL étudie les dossiers inscrits au Challenge et prépare la **Commission de sélection**.

Les demandes d'information complémentaire sont adressées directement au porteur de projet.

L'AFT IPTL organise à Paris une réunion d'une journée de 09 h 00 à 17 h 00.

2.4.1. La Commission de sélection

Est constituée de :

- 1 Délégué Régional de l'AFT (membre de la commission EN)
- 1 représentant de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé Transport et Services (OPCA T&S)
- 1 représentant de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- 2 Inspecteurs Généraux de l'éducation nationale de la filière
- Les instructeurs des dossiers de l'AFT-IPTL

2.4.2. La Commission de sélection évalue chacun des dossiers selon les 5 critères

Critères et barème (sur 100 points) :

- Caractère innovant (20 pts)
- Dimension professionnelle (20 pts)
- Efficacité pédagogique (20 pts)
- Facilité de mise en œuvre et duplication, coût (20 pts)
- Respect du référentiel du(es) diplômes cible(s) (20 pts)

A l'issue des délibérations, la commission de sélection retient **les 5 dossiers** qui constitueront « les finalistes du Challenge ».

La date de la Commission de sélection est fixée au jeudi 9 février 2017

L'AFT-IPTL communique les décisions de la Commission de sélection à l'ensemble des Délégués régionaux, à l'OPCA T&S et aux IEN.

L'AFT-IPTL informe les établissements ainsi que les porteurs de projets finalistes.

2.5) Désignation du Lauréat

L'AFT-IPTL organise le Jury National du Challenge, **une journée à Paris de 09 h 30 à 16 h 30**

2.5.1. Le Jury National

Est constitué de :

- 2 membres de l'AFT-IPTL
- 1 représentant de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- 2 Inspecteurs Généraux de l'éducation nationale de la filière
- 1 représentant de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé Transport et Services (OPCA T&S)
- 1 Délégué Régional (membre de la commission EN)

La date du Challenge Innovation pédagogique Transport et Logistique est fixée au vendredi 24 mars 2017